

Fonctionnaires militaires

Autor(en): **Linden, Louis de / Neuenschwander, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **21 (1876)**

Heft 10

PDF erstellt am: **02.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-334189>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

places des adjudants de bataillon par les autorités auxquelles revient le droit de breveter les officiers.

En conséquence, les adjudants de bataillon n'ont pas le droit de porter la fourragère. Néanmoins il s'en est trouvé, et suivant ce qui a été appris, il se trouve aussi d'autres officiers non commandés comme adjudants, qui portent cette distinction. Vous êtes prié, dès lors, d'interdire le port de la fourragère à tous ceux qui n'y sont pas autorisés.

Le chef d'arme de l'infanterie, FEISS, colonel.

FONCTIONNAIRES MILITAIRES.

Ont été élus, le 20 mars écoulé, pour la période de trois ans, les fonctionnaires ci-après :

I. CHANCELLERIE DU DÉPARTEMENT MILITAIRE.

1^{er} secrétaire (chef de bureau) : MM Louis-Antoine Desgouttes, de Berne.
2^e » Jean Pfyffer, de Döttingen.
3^e » Samuel-Auguste Salquin, de Neuchâtel.
Commis : Pierre Staubli, de Muri.
» Hermann Suter, d'Entfelden.
» Gaspard Suter, de Tägerschen.

II. SECTIONS ADMINISTRATIVES.

Infanterie.

Chef de l'arme : MM. Joachim Feiss, d'Alt St-Johann.
Secrétaire : Emile Wittmer, d'Erlinsbach.
Commis : Emile Eichenberger, de Birr.

Cavalerie.

Chef de l'arme : MM. Gottlieb Zehnder, de Birmenstorf.
Secrétaire : Jaques Rohr, de Hunzenschwyl.

Artillerie.

Chef de l'arme : MM. Hans Herzog, d'Aarau.
Secrétaire (chef de bureau) : Alfred Roth, de Bühler.
Secrétaire : Othmar Fricker, de Frick.

Génie.

Chef de l'arme : MM. Jules Dumur, de Grandvaux.
Secrétaire (chef de bureau) : Albert Frey, de Zurich.

Bureau d'état-major.

Chef du bureau d'état-major : MM. Hermann Siegfried, de Zofingue.
Secrétaire : Hans de Wattenwyl, de Berne.
1^{er} topographe : J.-Georg Steinmann, de Bremgarten.
2^e » Charles Gosset, de St-Helier (Angleterre).

Médecin en chef de l'armée.

Médecin en chef : MM. Dr Adolphe Ziegler, de Berne.
Commis : Frédéric Henzi, de Finsterhennen.

Vétérinaire en chef de l'armée.

(En ce sens que le provisoire continuera, d'après l'arrêté du Conseil fédéral du 22 janvier 1875, à exister jusqu'à nouvel ordre).

Vétérinaire en chef : M. Rodolphe Zangger, de Mönchaltorf.

Auditeur en chef.

Auditeur en chef : M. Jean Büzberger, de Bleienbach.

ADMINISTRATION DU MATÉRIEL DE GUERRE.

a) Section technique.

Chef de la section : MM. A. Gressly, de Bærschwyl.
Dessinateur : G. Bleuler, de Hirslanden.
Contrôleur d'armes : J. Werdmüller, de Zurich.
Teneur de livres : Jaques Huber, de Siegershausen.
Commis : Alfred Widmer, de Mosnang.

CONTROLE DES MUNITIONS.

Chef du contrôle : MM. Albert Bussmann, de Liestal.
Contrôleur : Jean-Jacques Frischknecht, de Schwellbrunn.
» G. Jenny, d'Uetendorf.
» J. Stampfli, de Soleure.

LABORATOIRE.

Directeur : MM. Jaques Stahel, de Turbenthal.
Adjoint : E. Rubin, de Lauterbrunnen.
Teneur de livres : J. Hirzel, de Zurich.

FABRIQUE D'ARMES.

Directeur : MM. Rodolphe Schmid, de Bâle.
Teneur de livres (prov.) : J. Rütishauser, d'Amriswyl.

ATELIER DE CONSTRUCTION.

Directeur : MM. Alfred de Peyer, de Schaffhouse.
Teneur de livres : Auguste Trüb, de Zurich.
b) *Section administrative.*
Chef de la section : MH. Alfred de Steiger, de Berne.
Commis (prov.) : Charles-Théodore Schmidlin, de Wahlen.
» » : Walther Herrenschiwand, de Berne.

Ces deux fonctionnaires ont été nommés provisoirement par le motif qu'on a réservé au chef de la section nouvellement nommé le droit de présentation.

DÉPOT DU MATÉRIEL DE GUERRE A THOUNE.

Intendant : MM. Léonce Schädler, de Soleure.
Aide : Rodolphe Müller, de Thoune.

DÉPOT DE MUNITIONS.

Teneur de livres et caissier : MM. Arnold Brosi, de Mümliswyl.
Magasinier : Charles Merian, de Bâle,

CONTROLEURS D'ARMES DES DIVISIONS.

1^{re} division : MM. A. Thury, d'Étoy.
2^e » C. Bussard, de Fribourg.
3^e » Jaques Kœnig, de Berne.
4^e » J. Kùchlin, d'Éhningen.
5^e » Emile Volmar, de Fribourg.
6^e » Jules Cosson, de Genève.
7^e » J.-J. Dornbierer, de Thal.
8^e » { J. Mützenberg, de Spiez.
 { Antonio Colombi de Lugano.

COMMISSARIAT DES GUERRES.

Commissariat supérieur des guerres.

(En considération de ce que la loi sur les traitements et le règlement d'administration encore à promulguer nécessiteront d'importantes réformes dans cette branche de l'administration, les nominations ne sont que provisoires.)

Commissaire des guerres en chef : MM. Louis Denzler, de Zurich.
Remplaçant et registrateur : Hermann Hasler, d'Aarau.
Chef du bureau de révision : G. Pillichody, de Berne.
Teneur de livres : Henri Rieter, de Winterthour.
Commis : Frédéric de Luternau, de Berne.
Réviseur : Jean-Charles Brand, de Sumiswald.
» J.-J. Christen, d'Ochlenberg.
» Arn. Mosimann, de Lauperswyl.
» Alexandre de Werth, de Berne.
Commis : Frédéric Kropf, d'Unterlangenegg.
» Jean François Masson, de Lausanne.
» Jean Held, de Weiningen.
» Schlosser, de Seeberg.

Commissariat des guerres à Thoune.

Commissaire des guerres : MM. Georges Pauli, de Malans.
Aide : Jaques Meyer, de Rümlang.
» A. Rynert, de Lucerne.

Intendant des casernes et des immeubles : J. Schæfer, de Seltisberg.

Régie des chevaux.

Directeur : MM. Louis de Linden, de Berne.
Adjoint : J. Neuenschwander, d'Amsoldingen.

Canon Krupp de 35 1/2 centimètres.

La *Militärwochenblatt* donne quelques renseignements sur les expériences faites sur le champ de tir de Dülmen avec un canon du calibre de 35 1/2 centimètres,